

**« Maintien des taux d'imposition communaux et accompagnement du projet de zone de loisirs « le Bois des Lutins » par la commune, en collaboration avec le Département de l'Isère et la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné**

L'actuel mandat municipal a été confronté à des évolutions institutionnelles et financières sans précédent, à l'aune desquelles doit s'analyser le niveau de l'investissement du bloc communal. En effet, au-delà de la refonte de la carte intercommunale impactant pour de nombreux territoires, les communes et les EPCI ont subi, durant quatre années consécutives, la contribution au redressement des finances publiques (CRFP), mise en place par le gouvernement Hollande dans le cadre de son plan d'économies de 50 Mds d'€ (soit un quart environ de la DGF), le gouvernement Macron change de méthode en 2018. C'est désormais la limitation de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (DRF), qui est inscrite dans la loi de programmation des finances publiques (LPFP) 2018-2022, pour les plus grandes collectivités. En outre, la LPFP instaure un encadrement de l'endettement des collectivités par le biais d'un ratio de désendettement minimum.

**FISCALITE**

**Ce budget, une nouvelle fois, est présenté en maintenant les taux d'imposition, c'est-à-dire sans augmentation de ceux-**

Taxe d'habitation : 9.98 %

Taxe foncière sur le non-bâti : 62.86 %

Taxe foncière sur le bâti : 15 %

Pour mémoire, nous avons dû faire face à une baisse de la DGF, en 2014 elle était de 260 000 € contre seulement 181 000 € en 2019, soit une baisse de 30,38 %. De même le Fonds Départemental de Péréquation de la taxe professionnelle est passé de 90 000 € en 2014 contre seulement 64 000 € en 2019, soit une baisse de 28.88 %.

Par ailleurs, je me félicite qu'au niveau de la CCCND les taux soient restés inchangés, comme nous l'avions suggéré l'an passé lors de la fixation des taux communautaires.

Je remercie la commission des finances et les adjoints pour leur disponibilité et leur présence à la réunion des finances où je rappelle que chaque élu dans le cadre de son investissement a un crédit d'heures affecté à sa fonction.

Je remercie nos services pour la préparation de ce document comme toujours très complet.

En ce qui nous concerne, de gros dossiers sont à l'ordre du jour pour 2019, qui sont pour une grande partie, la continuité des dossiers déjà vus.

**VOIRIE**

Un gros programme de voirie est en cours de réalisation, je rappelle que c'est 400 000 € de travaux de réfection de chaussée qui sont entrepris, sur les secteurs de l'avenue des Bruyères, le Boutay, Lafayette et le Château d'Eau, rue Marchande, rue du Stade.

**ECLAIRAGE PUBLIC**

Un programme de modernisation de l'éclairage public, sera effectué dès cet été, 262 points lumineux sur 306 vont être changés contre des Leds, soit 86% du parc.

## ***ENFOUISSEMENT***

Poursuite des travaux d'enfouissement avec le syndicat des eaux du Brachet, rue des Bresses avec le prolongement de la canalisation d'eau potable, qui permettra la mise en place d'une bouche d'incendie à Saranavier, pour sécuriser le quartier. Nous profiterons de ces travaux pour enfouir la ligne France Télécom, des travaux similaires commenceront cet été route du Brachet et ainsi arriver vers les 95 % d'enfouissement des réseaux sur notre commune.

## ***BOIS DES LUTINS - RESERVE FONCIERE***

**Aujourd'hui les travaux du Bois des Lutins ont commencé, ce qui m'amène à faire un petit historique de ce dossier et de l'engagement de notre collectivité pour sa réalisation.**

Ce dossier a débuté en 2015. Entre 2015 et 2016 recherches d'investisseurs.

En mars 2017, en collaboration avec la CCCND après plusieurs réunions et contacts pris auprès de différents investisseurs possibles, c'est la société Aventure Groupe qui a été retenue à l'issue d'une réunion qui s'est tenue en mairie le 13 décembre 2017.

En 2018, suite au transfert de compétence de l'action tourisme-loisirs à l'EPCL, je présentais le dossier à Mme Chantal CARLIOZ, vice-présidente au Conseil départemental, chargée du tourisme et, après différentes réunions, la CCCND dans le cadre des négociations, a acquis la maîtrise foncière du projet. **Notre volonté et notre engagement sont la récompense aujourd'hui pour l'ouverture de ce parc.**

Parallèlement, la commune a loué un étang permettant d'améliorer et de faciliter l'utilisation de ce site.

C'est le 24 janvier dernier, après différentes réunions entre les services communautaires et communaux, que la commune a pu délivrer le permis d'aménager.

D'ailleurs, à ce titre, nous aurons à déposer des dossiers de demande de subvention complémentaires, dans le cadre du programme d'amendement de police dans les dossiers d'aménagement et de sécurité auprès du conseil départemental de l'Isère et d'autoriser le maire à signer une convention avec le département pour une prise en charge de la structure de la chaussée.

Comme nous nous y étions engagés avec l'investisseur, une douzaine d'offres d'emplois sont effectives et transmises à la CCCND pour information. A ce sujet, la Tribune dans rubrique économique a publié un article de deux pages sur ce projet où 1 million d'euros seront investis.

Je remercie le département qui a su tenir compte de notre engagement et nous a aidé sur les travaux à charge communal.

Le revenu locatif de notre étang nous permet la remise en eau de l'ancien étang Pochard avec les aménagements nécessaires.

Autre dossier d'envergure, la création d'une nouvelle voie piétonne, suite à une étude confiée à l'ONF, notre dossier de liaison Nord-Sud et l'aménagement du parc du Lépar vont débiter. Ceci, fait suite à la négociation obtenue avec GDP Vendôme et l'acquisition par la commune du tènement foncier pour plus d'un hectare, auquel sera rajouté des parcelles supplémentaires pour finaliser cet accès piétons.

Ce dossier de préservation d'un patrimoine paysager, rédigé par l'ONF, a pour but de requalifier, réhabiliter et magnifier ce site avec la mise en valeur des différentes essences. Comme vous le savez, il s'agit d'un ancien parc de château où la densité des arbres est

élevée, autant pour les arbres adultes que pour les jeunes arbres en sous-étage. La réalisation des travaux permettra de mettre en valeur quatorze essences différentes. Le montant de ces aménagements s'élève à 168 000 € et le dossier est éligible aux aides régionales pour un montant de 84 000 €.

### ***SPORTS & VIE ASSOCIATIVE***

Structure importante dans notre commune et, comme chaque année, des travaux importants sont programmés.

Salle Gabriel REY : Réfection de la peinture du sol et mise en place d'un nouvel éclairage Led pour 50 000 €.

Stade : nouveau système d'arrosage, décompactage et regarnissage de la pelouse pour 10 000€.

Hall des sports : à la demande du basket de nouveaux panneaux de paniers électriques seront mis en place.

Fitness : le site est ouvert et des cours gratuits seront donnés dès ce samedi.

Tennis : Nous avons reçu un avis favorable de la Fédération Française de Tennis pour le projet de notre pôle « tennistique » où déjà 50 % de subvention sur le montant des travaux ont été obtenus, soit 300 000 €.

Comme je m'y étais engagé les aides financières aux associations sont maintenues.

### ***ENVIRONNEMENT***

**La problématique des dépôts sauvages est édifiante, elle représente 21 kg/an et par habitant tous types de déchets confondus, équivalent à 4 €/an et par habitant.** Je me félicite de l'engagement de la commission environnement durant les différentes actions menées en avril et en mai, intitulées plus habituellement nettoyage de printemps.

Dans le domaine de l'énergie renouvelable un parc photovoltaïque est à l'étude dans notre commune avec une enquête publique qui se déroulera du 15 avril au 21 mai.

Ce dossier fait suite aux visites qui ont été faites sur des installations similaires où se sont déplacés Guy ODET, Philippe GALLON et Muriel TOUCHANT.

### ***AFFAIRES SCOLAIRES***

Ecole élémentaire : comme chaque année, nous allons procéder à la réfection d'une classe avec l'installation d'un volet roulant et d'un tableau numérique.

Ecole maternelle : Le matériel nécessaire pour faire face à notre effectif scolaire a été pris en compte et des moyens humains pour l'accompagner seront mis en place dès la rentrée prochaine.

Nous travaillons également pour la mise en place d'un Projet Educatif Territorial sur notre commune dans le cadre d'une convention de gestion avec la CCCND.

### ***BATIMENTS COMMUNAUX***

Mairie : changement des volets.

Maison pluridisciplinaire : le site est ouvert.

### ***SECURITE***

Nos rencontres régulières avec la Gendarmerie Nationale permettent d'aborder les problématiques liées aux vols et dégradations.

Les travaux de mise en place de la vidéo-protection seront terminés à l'arrivée de la fibre, en juin.

## 1. Budget Communal – Budget Assainissement

### ↳ 23/2019 : Révision des tarifs communaux

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la proposition de révision des tarifs « assainissement » faite par la commission des finances :

	<i>Pour mémoire avril 2017</i>	Tarif au 1 <sup>er</sup> mai 2019
Participation pour raccordement à l'égout	- 4200 € pour un logement individuel - 3200 € à compter du 2 <sup>ème</sup> logement	- 4700 € pour un logement individuel - 3500 € à compter du 2 <sup>ème</sup> logement - 9400 € pour les extérieurs en fonction de la capacité du réseau

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, APPROUVE les tarifs mentionnés ci-dessus, AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires à l'application de ces tarifs.

### ↳ 24/2019 : Budget Général - Approbation Compte Administratif et Compte de Gestion 2018

Ont été réalisés :

Section de fonctionnement

⇒ Dépenses	1 440 078.56 €
⇒ Recettes	2 056 674.41 €
⇒ Excédent antérieur reporté	+ 152 989.46 €
⇒ Dégageant un excédent de clôture de	+ 769 585.31 €

Section d'Investissement

⇒ Dépenses	693 005.05 €
⇒ Recettes	993 777.13 €
⇒ Excédent antérieur reporté	+ 299 945.79 €
⇒ Dégageant un excédent de clôture de	+ 600 717.87 €

**Les résultats de l'exercice font apparaître un excédent global de clôture de 1 370 303.18 €.**

### ↳ 26/2019 : Budget Assainissement - Approbation Compte Administratif et Compte de Gestion 2018

Ont été réalisés :

Section d'Exploitation

⇒ Dépenses	93 767.52 €
⇒ Recettes	111 209.13 €
⇒ Excédent antérieur reporté	+ 6500 €
⇒ Dégageant un excédent de clôture de	+ 23 941.61 €

Section d'Investissement

⇒ Dépenses	47 887.94 €
⇒ Recettes	465 018.84 €

⇒ Déficit antérieur reporté	- 192 628.67 €
⇒ Dégageant un excédent de clôture de	+ 224 502.23 €

**Les résultats de l'exercice font apparaître un excédent global de clôture de 248 443.84 €.**

↳ **27/2019 : Budget Général – Affectation du résultat de fonctionnement 2018**

Il est rappelé les résultats de clôture constatés au compte administratif 2018 du budget général :

En section de fonctionnement : un excédent de + 769 585.31 €

En section d'investissement : un excédent de + 600 717.87 €

Il est proposé au conseil municipal d'affecter l'excédent de fonctionnement soit 769 585.31 € comme suit :

\* 550 000 € au compte 1068 besoin de financement de la section de d'investissement

\* 219 585.31 € le solde au compte 002 en report à nouveau à la section de fonctionnement

↳ **28/2019 : Vote des taux d'imposition communaux année 2019**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif 2019,

Considérant qu'il convient de fixer les taux des impôts locaux à percevoir au titre de l'année 2019,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité , DECIDE de MAINTENIR les taux d'imposition communaux comme suit pour l'année 2019 :

	Pour mémoire 2018	2019
Taxe d'habitation	9.98 %	9.98 %
Taxe foncière propriétés bâties	15%	15%
Taxe foncière propriétés non bâties	62.86%	62.86%

↳ **29/2019 : Budget Primitif communal 2019**

Le Conseil Municipal après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, ADOPTE le budget primitif de la commune 2019 à l'unanimité moins une voix (HOUDEAU Annick)

-Section de fonctionnement

Dépenses 1 885 157.31€

Recettes 1 885 157.31€

-Section d'investissement

Dépenses 2 936 710.59 €

Recettes 2 936 710.59 €

↳ **30/2019 : Budget Primitif Assainissement 2019**

Le Conseil Municipal après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, ADOPTE le budget assainissement 2019 de la commune à l'unanimité moins une voix (HOUDEAU Annick) :

-Section d'exploitation

Dépenses	156 991.61€
Recettes	156 991.61 €

-Section d'investissement

Dépenses	308 502.23 €
Recettes	308 502.23 €

↳ **31/2019 : Amendement de police pour l'aménagement sécurité de l'accès au parc de loisirs « le Bois des Lutins » avec création d'un tourne à gauche - Demande de subvention au Département de l'Isère**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 13 février 2019 approuvant le projet d'aménagement d'un tourne à gauche pour sécuriser l'accès au parc de loisirs « le Bois des Lutins » d'un montant de 150 000 € ttc.

Il précise qu'une subvention peut être attribuée par le Département de l'Isère au titre d'un amendement de police pour l'aménagement sécurité d'un tourne à gauche .

Estimatif des travaux :

Travaux de terrassement, chaussée : 137 380 € ht

Honoraires : 6000 € ht

Reprise d'accotement et fossé : 6620 € ht

↳ **32/2019 : Amendement de police pour l'aménagement d'un arrêt de bus sur la RD 518 à proximité de l'accès au parc de loisirs le Bois des Lutins - Demande de subvention au Département de l'Isère**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la réalisation d'un tourne à gauche pour l'accès au parc de loisirs le bois des lutins, il convient d'aménager un arrêt de bus .

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 82 506 € ht.

Monsieur le Maire précise qu'une subvention peut être attribuée à la commune par le Département de l'Isère pour la réalisation de cet aménagement et sollicite le Département pour obtenir une subvention maximale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

↳ **33/2019 : Aménagement d'une voie piétonne - Demande de subvention Région Auvergne Rhône Alpes dispositif « Bourg Centre » - Délibération complémentaire**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 13 février 2019 sollicitant une subvention de la Région Auvergne Rhône Alpes pour la réalisation d'une voie piétonne au titre du dispositif Bourg Centre.

Il précise qu'une subvention complémentaire d'un montant de 84 000 € peut être attribuée par la Région à la commune pour la réalisation de cet aménagement.

Le montant prévisionnel de l'aménagement de cette voie piétonne s'élève à 208 000 € ht y compris les acquisitions foncières nécessaires à cette réalisation, soit un montant de travaux de 168 000 € ht.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

↳ 35/2019 : **Aménagement sécurité d'un tourne à gauche sur la RD 518**  
**Convention avec le Département de l'Isère**

Dans le cadre de la réalisation d'un tourne à gauche pour l'accès au parc de loisirs le bois des lutins, Monsieur le Maire précise que le Département peut prendre en charge la structure de chaussée et le revêtement, et qu'à ce titre une convention doit être signée avec le Département de l'Isère.

Questions diverses :

- Cahier de Doléances : Monsieur le Maire précise que sept personnes se sont manifestées pour transmettre leurs doléances aux services de l'Etat.
- Comice Agricole à Satolas et Bonce les 7 et 8 septembre prochain : M. GALLON fait part au conseil municipal des remerciements transmis par M. Dominique Berger et Damien Michallet pour la promotion faite par la commune concernant le comice agricole.